



Rapport d'orientations budgétaires

Conseil Communautaire
22 février 2024





Objet du débat d'orientations budgétaires

2

2

Contexte réglementaire

- En application de l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales, le débat d'orientations budgétaires (DOB) doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget. Il constitue une étape incontournable du cycle budgétaire.

3

3

- Ses objectifs :
 - ✓ Discuter des orientations budgétaires de la collectivité
 - ✓ Informer sur la situation financière, en présentant :
 - Les engagements pluriannuels envisagés,
 - La structure et la gestion de la dette,
 - La structure et l'évolution des dépenses et des recettes,
 - La structure et l'évolution des effectifs, de la masse salariale



Présentation de la communauté de communes Loir-Lucé-Bercé

4

4

Portrait du territoire

Population légale : 23 323 habitants
(en décroissance : -0,6% depuis 2015)

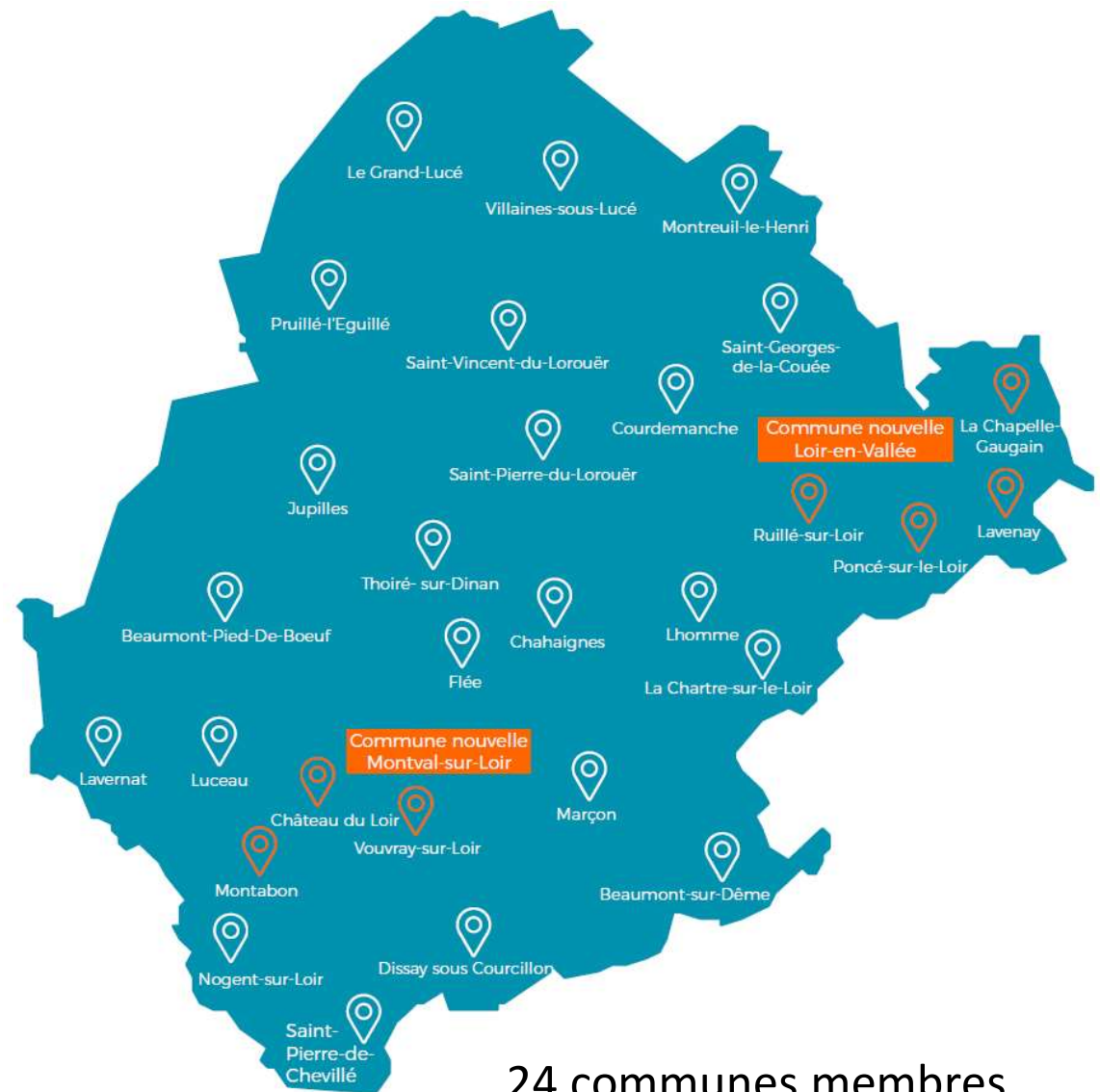
10 835 ménages dont :

- 37,8% sont des ménages d'une seule personne
- 0,8% sont des ménages sans famille
- 61,4% sont des ménages avec famille (dont 6,3% sont des familles monoparentales)

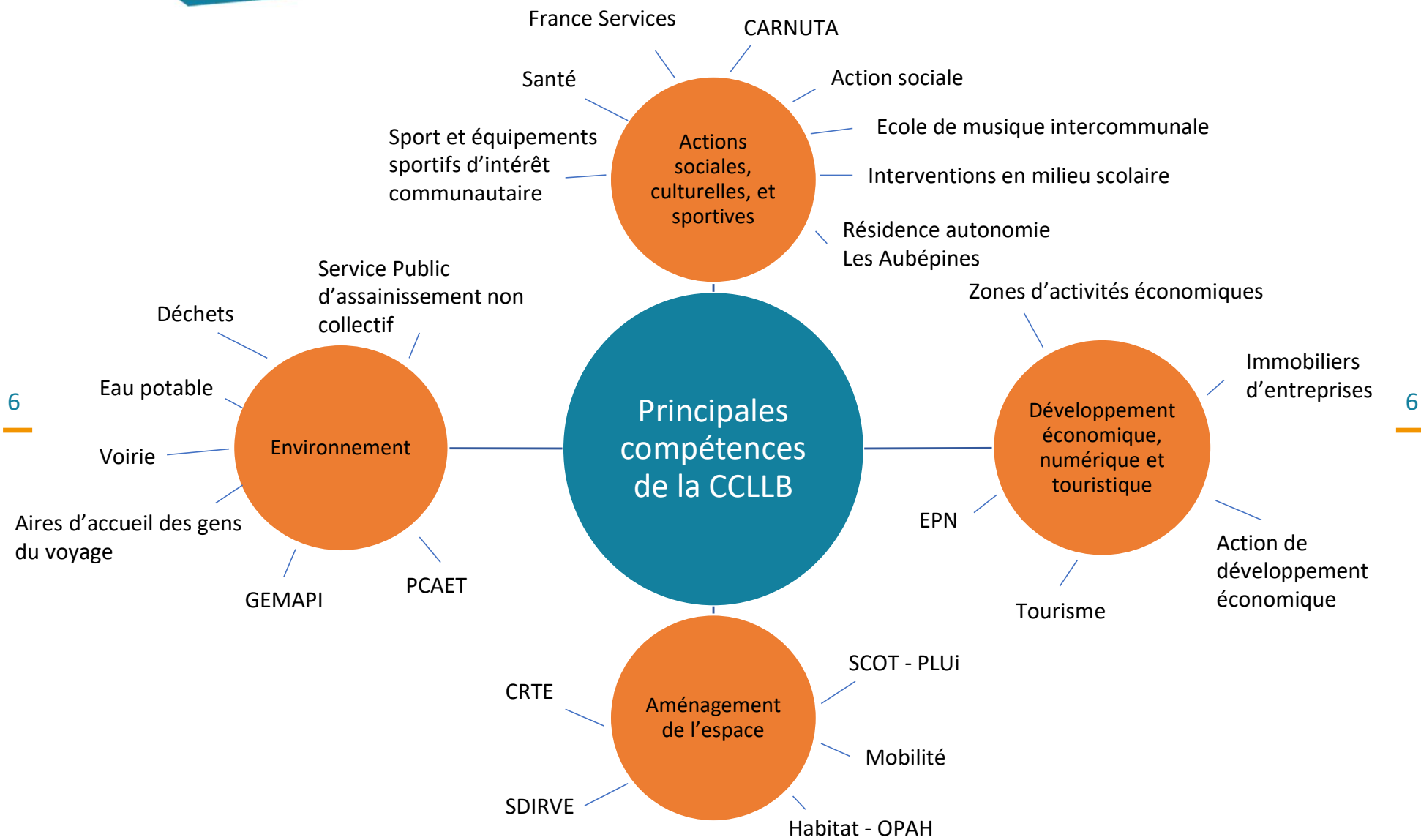
Seuls 43,2% des ménages fiscaux sont imposés

Salaires horaires moyens nets : 13,10 € (contre 14,2 € au niveau national)

Taux de chômage : 7,1% (Source Insee – T3 2023)



24 communes membres





Le contexte national et le projet de Loi de Finances 2024

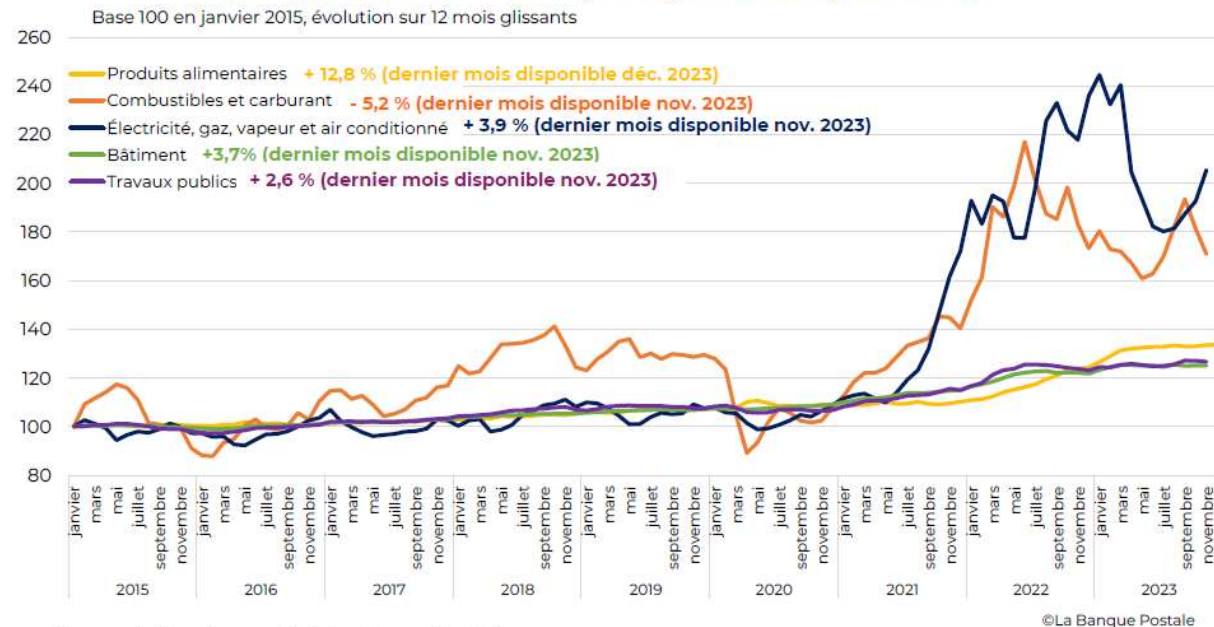
Contexte national

Perspectives économiques :

En moyenne, sur l'année 2022, le PIB a progressé de +0,8%, après deux années de hausse (2,6% en 2022 et 6,8% en 2021). Le PLF 2024 envisagerait une hausse de 1,4% sur 2024, contre 0,9% estimée par la Banque de France. (taux de croissance rabaisé à 1% lors de l'annonce de Bruno Le Maire du 18/02/2024)

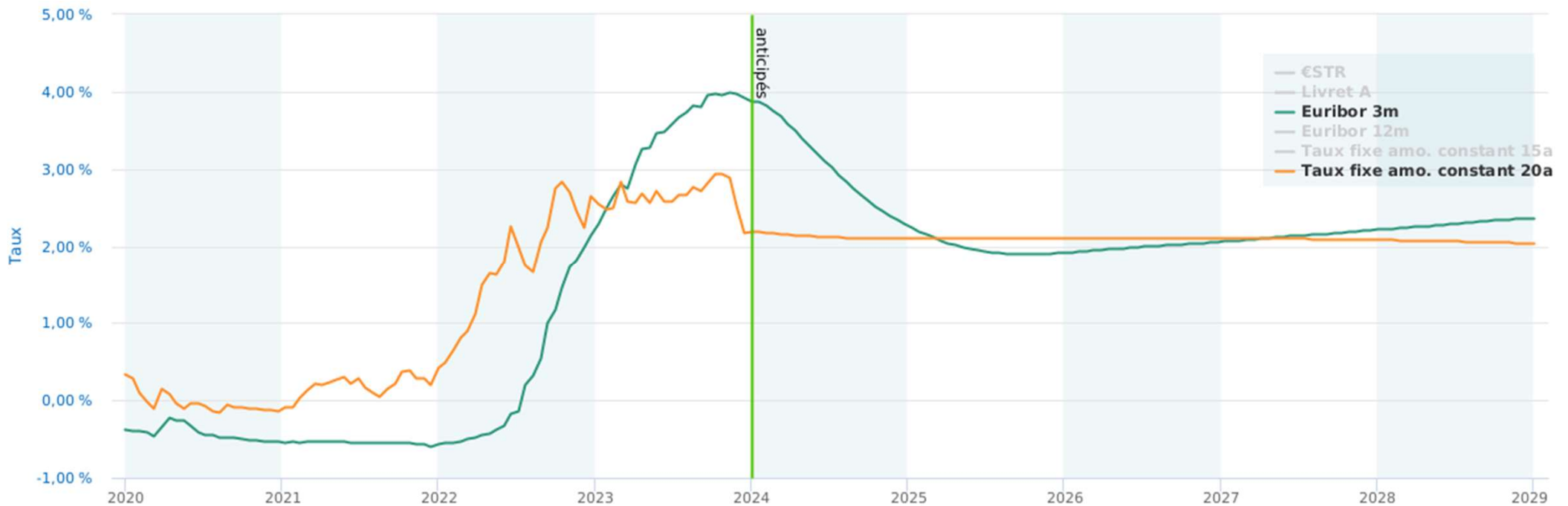
Au cours de l'année 2023, l'inflation qui a connu des taux records en 2022 a légèrement diminué à 4,80% et devrait diminuer encore progressivement en 2024 pour arriver aux alentours de 2,50% (prévision PLF : 2,60%)

Évolution de certains indices de prix impactant la dépense locale



Source : [Indices Insee](#), calculs La Banque Postale

Depuis juillet 2022, avec 10 hausses de taux directeurs en 14 mois, la Banque centrale Européenne a réalisé le resserrement monétaire le plus rapide de son histoire, afin de contrer l'accélération de l'inflation. Le principal taux directeur est ainsi passé de 0% à 4,5% en octobre 2023. Ainsi depuis plusieurs mois, nous enregistrons des taux d'intérêt à court terme (EURIBOR 3 mois) plus élevés que les taux d'intérêt à long terme. Une première détente des taux directeurs est annoncée pour l'été 2024 avec une poursuite de cette descente tout au long du second semestre.



Bilan des finances locales en 2023:

1
0

En 2023, les recettes de fonctionnement des collectivités locales ont progressé de l'ordre de 3,2%. Cette croissance a principalement été soutenue par celle des ressources fiscales qui ont bénéficié de la forte revalorisation des bases (7,1%). Il est toutefois à noter que cette revalorisation n'a concerné que les locaux d'habitation et non les locaux professionnels. Le produit issu de la TVA a quant à lui connu une dynamique moins importante que les années précédentes (moins de 5% contre 8,6% en 2022)

Les produits des services ont connu une belle dynamique (+5,6%) notamment par un effet de rattrapage des tarifs.

Les dotations et compensations fiscales ont quant à elle connu la plus faible progression (+1,7%)

Avec une croissance de 5,8%, les dépenses de fonctionnement enregistrent leur plus fort taux de progression depuis 16 ans.

Les charges à caractère général ont été fortement touchés par la hausse des prix. Elles ont progressé de 9,4% (soit à un taux supérieur à l'inflation).

En raison de l'intégration des décisions gouvernementales sur les traitements des fonctionnaires, les charges de personnel ont progressé de +5,1%.

Les dépenses d'intervention ont progressé de +4,2% .

Les intérêts de la dette ont également enregistré fort rebond (+21%)

1
0

Conséquence d'une croissance plus importante des dépenses sur celle des recettes, on enregistre un repli de l'épargne brute de 9%. L'épargne nette financerait aujourd'hui 31% des investissements (contre 40% en 2022).

Contexte national

Evolution du contexte structurel

Modifications institutionnelles	2021	2022	2023	2024
Nombre de communes au 1 ^{er} janvier (hors collectivités d'outre-mer)	34 968	34 955	34 945	34 935
Nombre de communes nouvelles au 1 ^{er} janvier	776	785	793	802
Nombre de groupements à fiscalité propre au 1 ^{er} janv. (hors Polynésie fr.) <i>dont métropoles (yc mét. de Lyon)</i>	1 254 22	1 255 22	1 255 22	1 255 22
Nombre de syndicats (SIVU, SIVOM, mixtes) au 1 ^{er} janvier	8 905	8 722	8 615	8 537 (au 1 ^{er} octobre 2023)
Nouveaux transferts de compétences		Recentralisation du RSA pour la Seine-Saint-Denis et les Pyrénées-Orientales	Poursuite recentralisation du RSA, l'Ariège entre dans l'expérimentation 19 territoires sélectionnés pour l'expérimentation relative à l'accompagnement renouvelé des allocataires du RSA Transfert de portions de la voirie nationale aux collectivités en vertu des articles 38 et 40 de la loi 3DS	Transfert du pouvoir de police de la publicité extérieure aux maires (transfert possible aux présidents d'intercommunalité sous condition)*, comme le prévoyait la loi Climat et résilience du 22 août 2021** (cf. article 250 LFI 2024 concernant la compensation)
Collectivités territoriales à statut particulier	Création de la Collectivité européenne d'Alsace (fusion des deux départements : Bas-Rhin et Haut-Rhin)			

1
1

1
1

©La Banque Postale

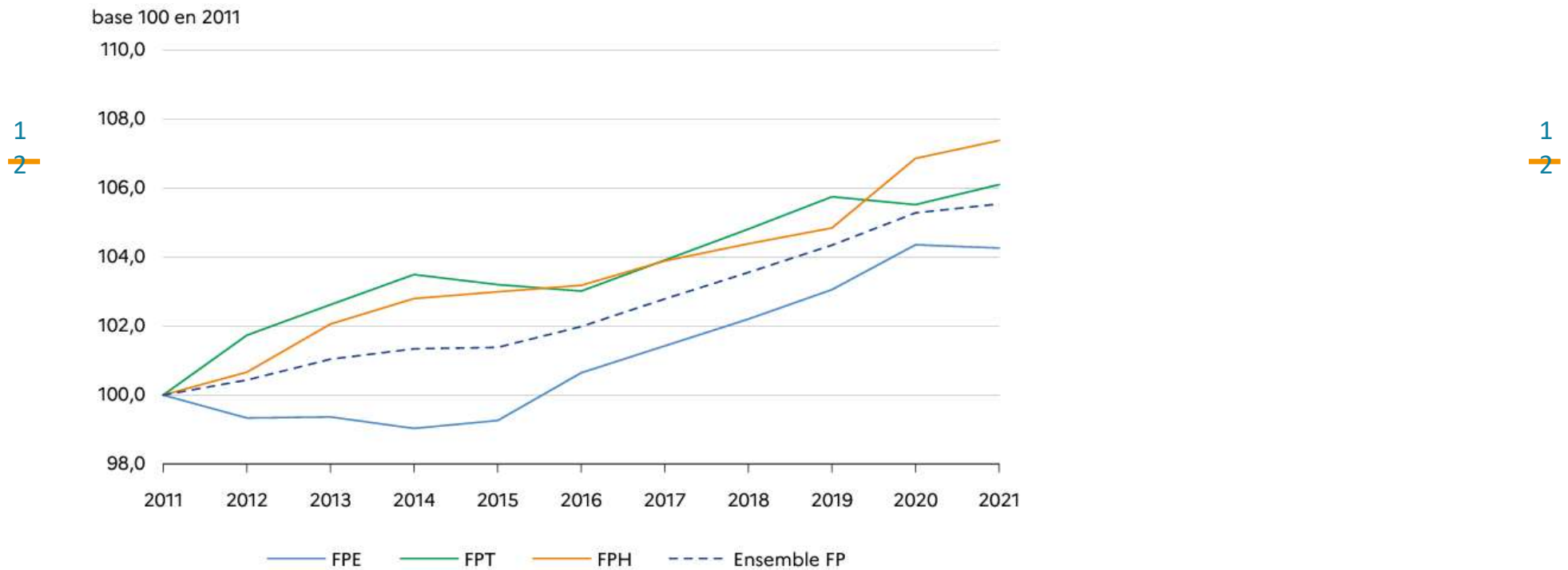
Contexte national

L'évolution de l'emploi dans les intercommunalités :

5,67 millions d'agents publics travaillent dans les trois versants de la fonction publique (État, Territoriale et Hospitalière).

34% de l'emploi public se retrouve dans la fonction publique territoriale (1,94 millions d'agents)

Évolution des effectifs de la fonction publique :



Sources : Siasp, Insee. Traitement DGAFP-SDessi.

Contexte national

Cette année, 3 textes financiers sont à noter : Loi de programmation des finances publiques pour 2023-2027, la Loi de finances de gestion pour 2023 et la Loi de finances initiale 2024.

Quelques chiffres clés :

DGF : 27,24 milliards d'euros (+0,5%)

FCTVA : 7,1 milliards d'euros (+250 M€)

FPIC : stabilisé à 1 milliard d'euros (stable depuis 2016)

Revalorisation des bases locatives pour 2024 : 3,9 % pour la taxe foncière et la TH sur les résidences secondaires

Reconduction du fond vert majoré de 2 à 2,5 milliards d'euros (toutefois réduit de 400 M€ suite aux annonces de Bruno Le Maire le 18/02/2024)

Les principales mesures de la Loi de Finances :

Le 31/12/2023 devait marquer la fin des ZRR. Ce dispositif est toutefois prorogé jusqu'au 30 juin 2024 au même titre que les bassins d'emploi à redynamiser et les zones de revitalisation des commerces en milieu rural. Au 1^{er} juillet, ces 3 dispositifs devraient fusionner pour former les FRR (France ruralités revitalisation).

La LFI prévoit un desserrement des règles de lien relatives à la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Une majoration du taux de la THRS sera désormais possible dans les communes (ou EPCI) dont le taux est inférieur d'au moins 25% à la moyenne du département (ou moyenne nationale pour les EPCI concernés)



Rétrospective 2020 - 2023

Résultats de clôture 2023

Résultats d'exercice du budget principal et des budgets annexes :

[CA 2023 et affectation résultats 2024.xlsx](#)

1
5

1
5

Budget principal - Ratios obligatoires

Ratios obligatoires :

(données régionales : source Trésor Public)

	CCLLB Données 2023	CCLLB Données 2022	Moyenne Régionale
Dépenses réelles de fonctionnement / population	534,57 €	509,57 €	379,00 €
Produits d'imposition directes / population	303,88 €	174,98 €	184,00 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	612,14 €	592,04 €	417,00 €
Dépenses d'équipement brut / population	81,73 €	81,63 €	97,00 €
Encours de dette / population	157,58 €	178,45 €	165,00 €
DGF / population	57,87 €	55,87 €	46,00 €
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	28,49%	27,58%	44,59%
Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement de la dette / recettes réelles de fonctionnement	0,91	0,90	0,94
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	14%	14%	24%
Encours de dette / recettes réelles de fonctionnement	25,74%	30,14%	39,56%
Capacité de désendettement	2,03	2,16	2,5

Il est à noter que la forte revalorisation des bases mais également les réformes fiscales ont été favorables à notre EPCI. Il conviendra toutefois de comparer la donnée 2023 avec la moyenne régionale qui sera communiquée l'an prochain.

Rétrospective

Rétrospective 2019 – 2023 du Budget principal :

[Rétrospective 2019 2023.pdf](#)

1

7

1

7

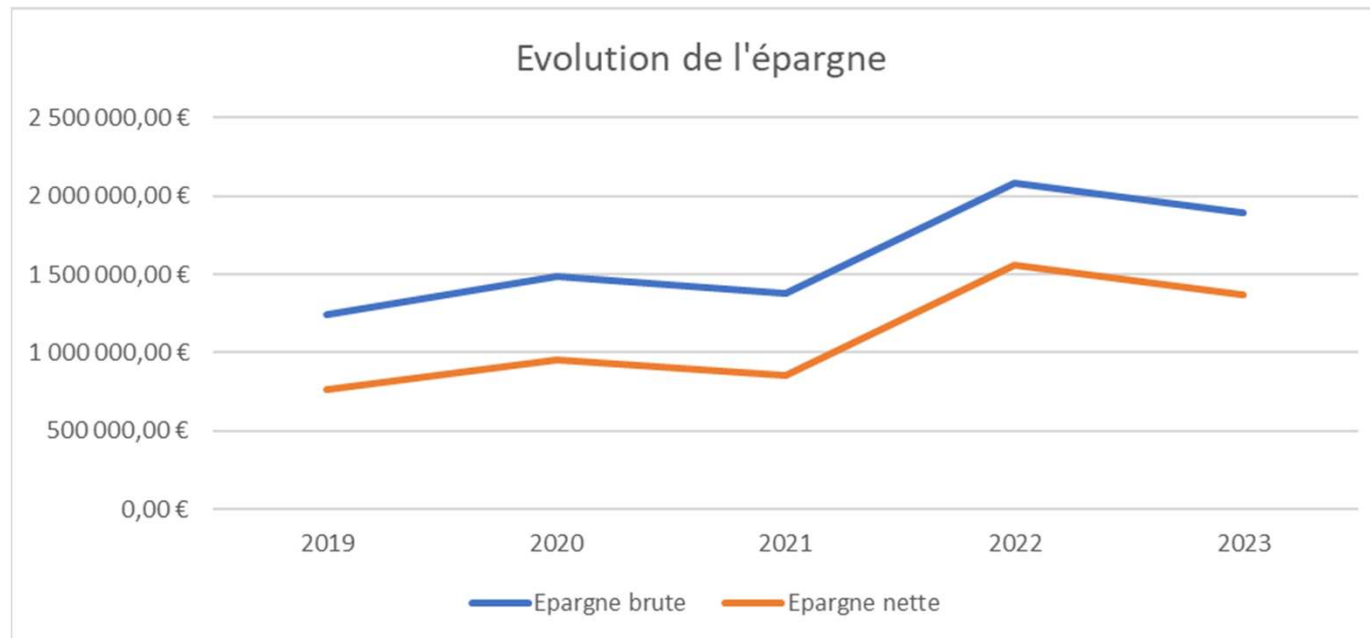
Rétrospective

2020-
2023

Une situation financière saine :

- une épargne nette qui a progressé entre 2020 et 2023 permettant à notre EPCI de conserver un taux d'épargne important en 2023 malgré le contexte économique peu favorable

1
8



1
8

Rétrospective

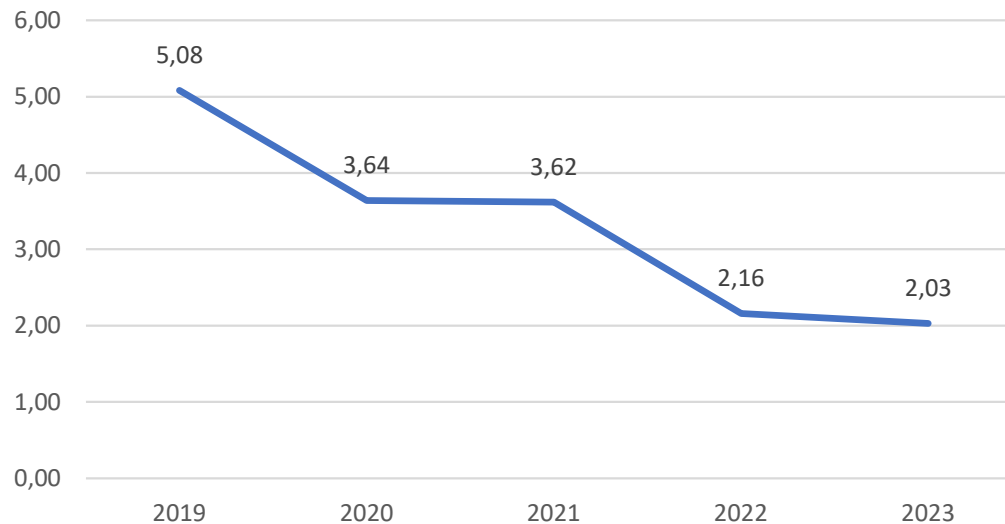
2020-
2023

Une situation financière saine :

- une dette contenue, majoritairement à taux fixe, avec un capital restant dû au 31/12/2023 de 3 804 863,52 € (représentant 25,74 % de nos recettes réelles de fonctionnement – contre 41,18% en 2020)
- une capacité de désendettement augmentée : le taux était de 3,64 en 2020 et passe à 2,03 en 2023

1
9

Capacité de désendettement



1
9

12 emprunts :

- 10 emprunts à taux fixe
- 2 emprunts à taux variable (Euribor 3 mois)

Durée résiduelle moyenne : 9,2 ans

Taux d'intérêt moyen : 2,59%

Rétrospective

2020-
2023

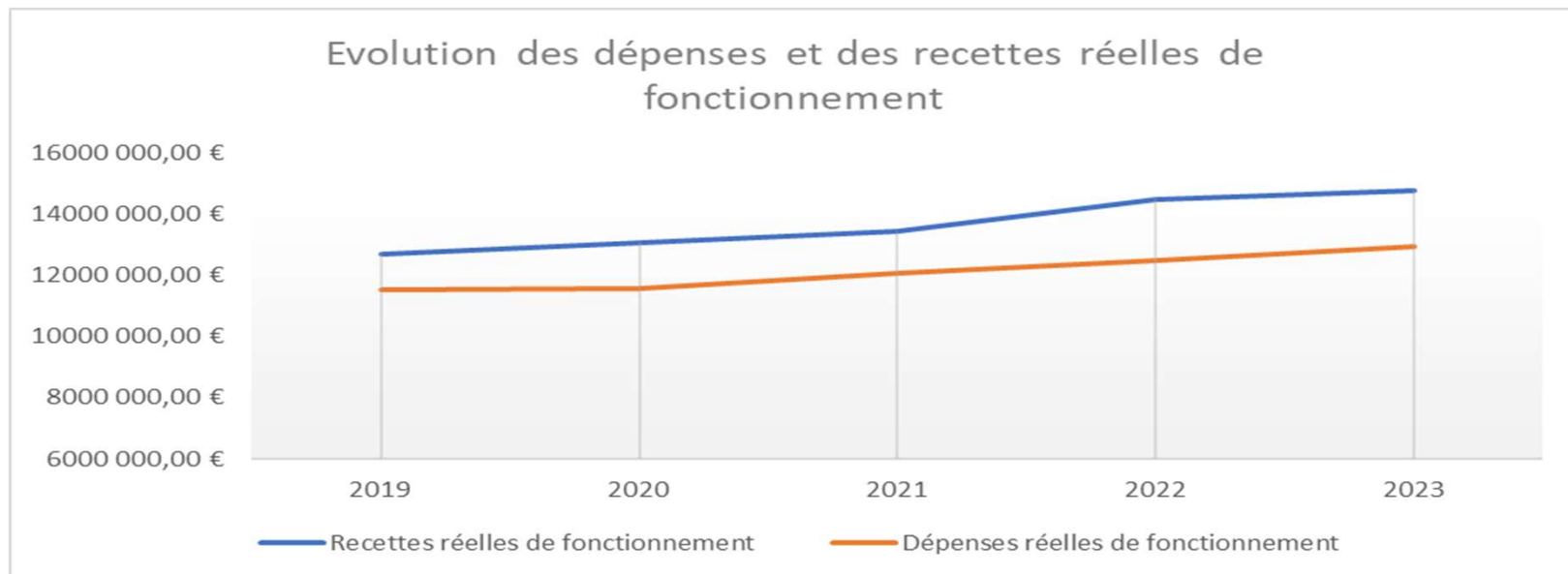
Une situation financière à surveiller :

- une hausse de nos dépenses réelles de fonctionnement entre 2020 et 2023 de 11,70%
- une hausse de nos recettes réelles de fonctionnement entre 2020 et 2023 de 13,33%

Mais une croissance inversée enregistrée en 2023 (évolution de nos DRF de +3,66% entre 2022 et 2023 contre +2,13% au niveau de nos RRF)

2
0

2
0



Rétrospective

2020-
2023

Nos recettes sont composées majoritairement de recettes tirées de la fiscalité (contributions directes, TEOM, taxe de séjour, taxe GEMAPI et compensations fiscales). Si leur proportion représente aujourd'hui 71,34%, elle ne représentait que 56,60% en 2020. Cet écart provient de l'intégration de la taxe de séjour en 2021, de la mise en place de la taxe GEMAPI en 2022, et du passage en TEOM de l'entier territoire depuis le 1^{er} janvier 2023.

2
1

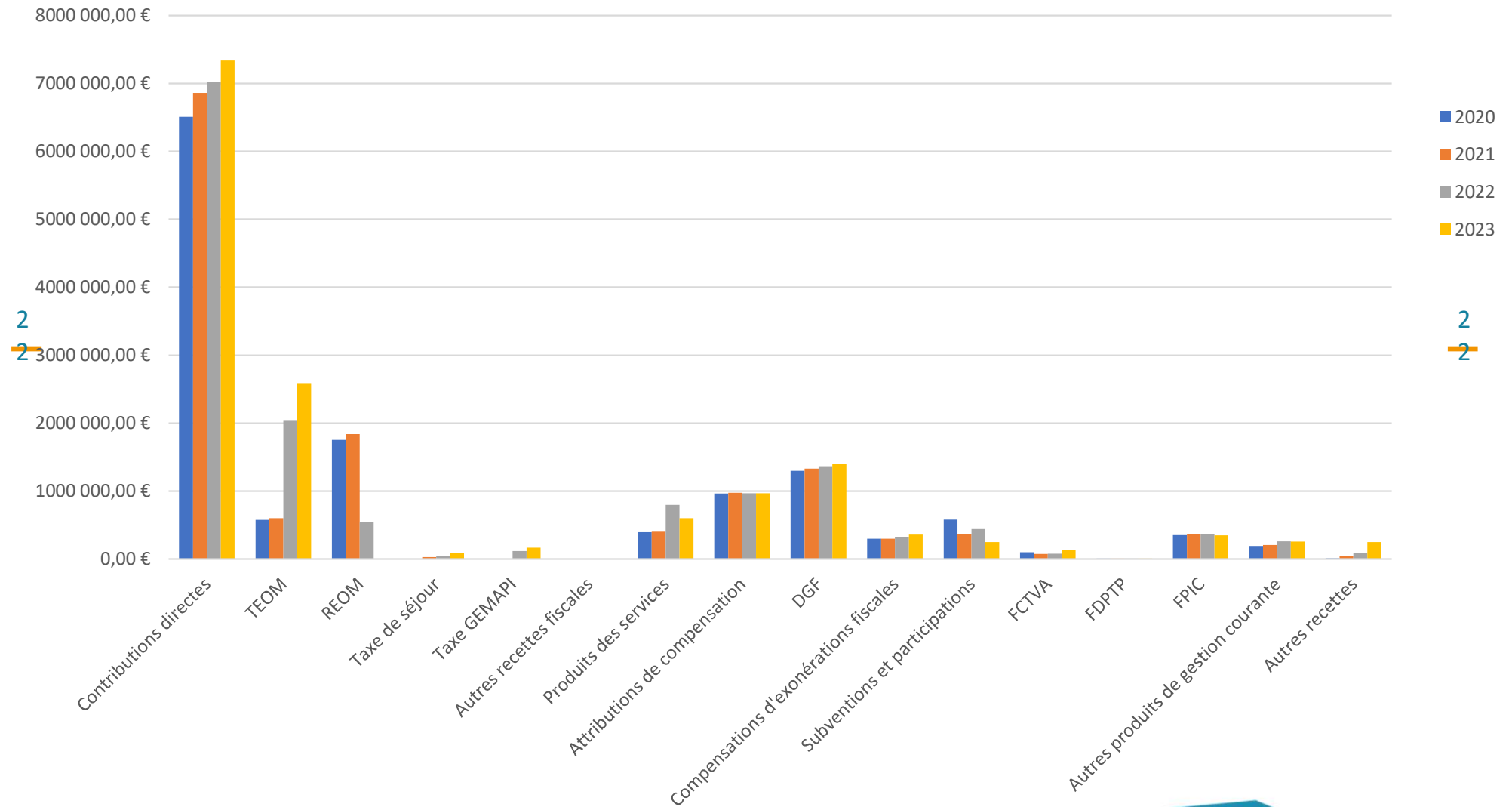
2
1

Nos recettes tirées des produits des services ne représentent que 4,09% de nos recettes réelles de fonctionnement, mais restent en progression constante depuis 2020, et bien au-dessus des recettes enregistrées avant COVID.

Les attributions de compensations et les dotations de l'Etat représentent respectivement 6,56% et 9,45% de nos recettes. Leur proportion est en légère baisse depuis 2020 ce qui témoigne pour la première d'une stabilité dans les transferts de compétences, et pour la seconde de la baisse du volume des dotations d'Etat.

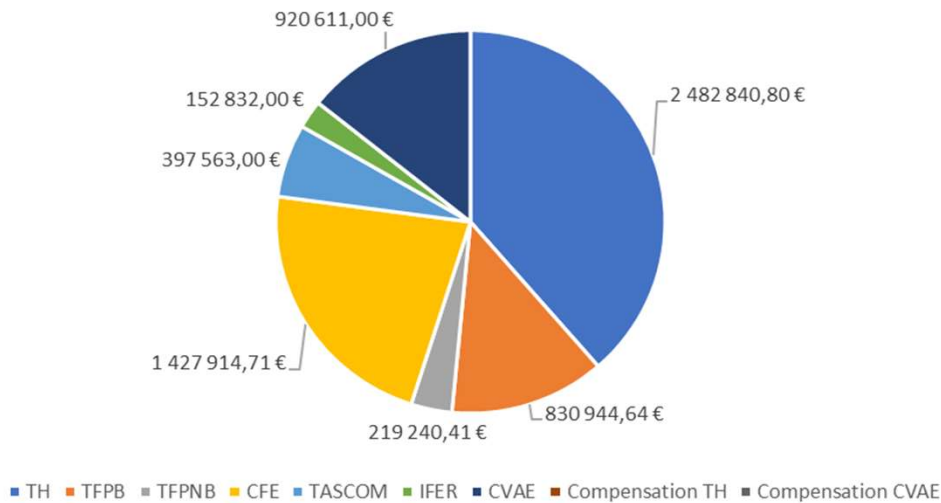
Rétrospective

Evolution des recettes de fonctionnement entre 2020 et 2023

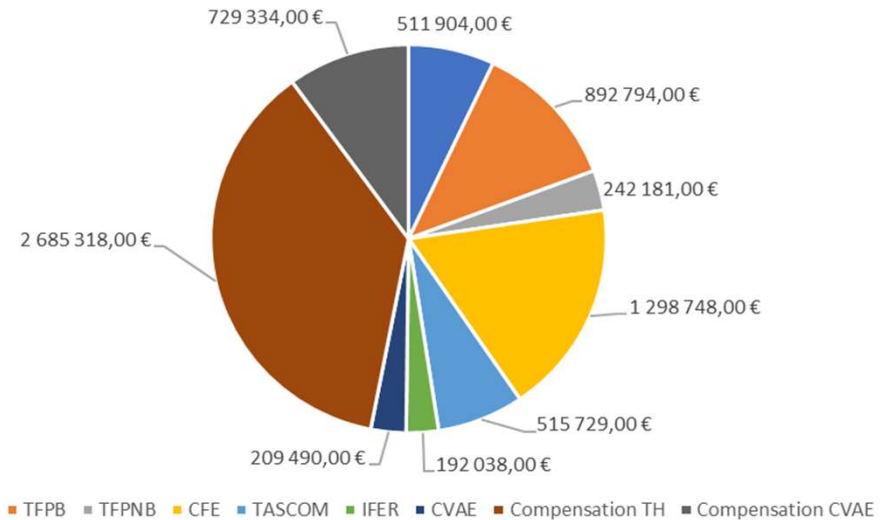


Rétrospective

Typologie de nos recettes fiscales en 2020



Typologie de nos recettes fiscales en 2023



Les différentes réformes fiscales ont particulièrement touché le paysage fiscal de notre EPCI. En 2023, nous avons désormais quasiment 50% de nos recettes fiscales tirées de compensation de l'Etat (compensation TH et compensation CVAE), et dont la dynamique n'est plus de notre ressort.

Rétrospective

2020-
2023

Nos dépenses sont majoritairement composées :

- à 37,53% par les autres charges de gestion courante (participation aux organismes de regroupement, subventions aux centres sociaux et aux autres associations culturelles ...)
- à 28,49% par les charges de personnel (dont 10,59% au titre des mises à disposition)
- à 18,36% par les charges à caractère général
- puis à 11,19% par les reversements au titre des attributions de compensation aux communes

2
4

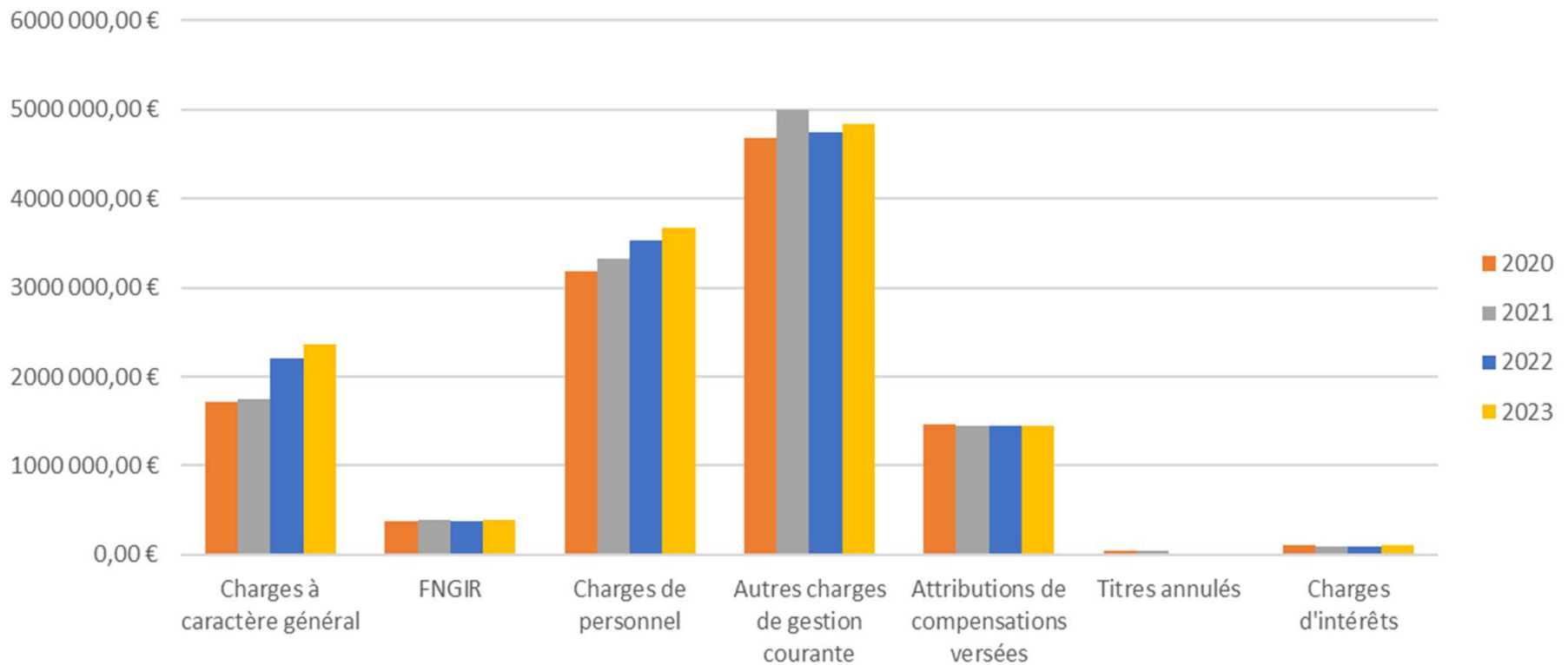
2
4

Nos charges à caractère général ont connu la plus forte augmentation (+38%) entre 2020 et 2023, en raison d'un rattrapage des enveloppes de voirie sur les années 2022 et 2023 (+397 K€).

Nos charges de personnel ont progressé entre 2020 et 2023 de 15,58%.

Rétrospective

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement entre 2020 et 2023



Rétrospective

Un programme d'équipement constant entre 2020 et 2023 d'un peu moins de 2 millions d'euros.

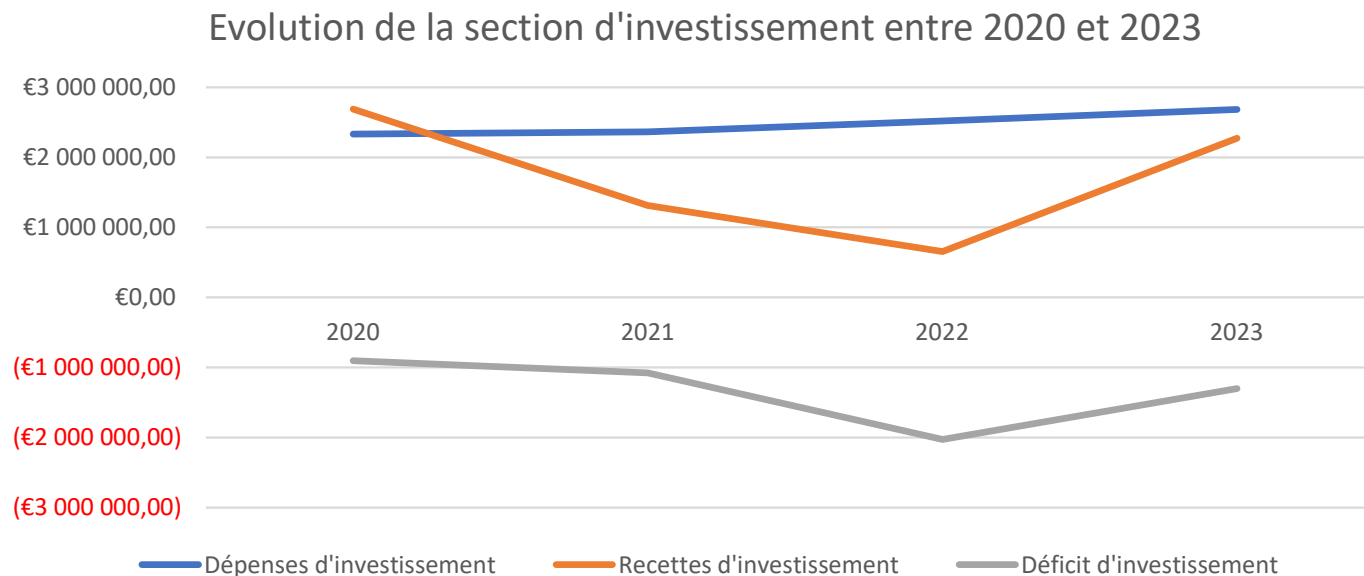
2020-
2023

Avec pour l'exercice 2023 un taux d'exécution de 75% des dépenses d'investissement.

Et la réduction fin 2023 du déficit d'investissement, accumulé entre 2020 et 2022, par le versement des subventions attendues en 2021 et 2022.

2
6

2
6



Situation budgétaire 2023 (chiffres provisoires)

La section de fonctionnement enregistre en fin d'année 2023 :

- des recettes à hauteur de 15 023 658,53 €
- des dépenses à hauteur de 14 290 157,67 €

Soit un résultat de clôture de 733 500,86 € qui cumulé à l'excédent reporté 2022 permet un résultat à affecter de **2 486 083,52 €**.

2
7

La section d'investissement enregistre en fin d'année 2023 :

- des recettes à hauteur de 3 764 745,13 €
- des dépenses à hauteur de 3 037 331,14 €

2
7

Soit un résultat de clôture de **727 413,99 €** qui cumulé au déficit reporté 2022 donne un résultat déficitaire de 1 302 166,57 €

Les RAR à enregistrer tant en dépenses qu'en recettes permettent un besoin de financement ramené à la somme de **883 177,54 €** qu'il conviendra de couvrir par une affectation de la section de fonctionnement.



La préparation budgétaire 2024 Prospective 2024-2026

2 objectifs à atteindre :

2024 Equilibre budgétaire annuel basé sur une évaluation sincère des dépenses et des recettes

2024 - 2026 Equilibre pluriannuel permettant la réalisation d'un programme d'investissement constant tout en préservant nos marges de manœuvre

Préparation budgétaire 2024 et prospective 2024-2026

Le montage budgétaire 2024 et la prospective 2024-2026 s'évertueront à maintenir des marges d'autofinancement en fonctionnement nécessaires au déploiement d'un programme d'investissement adapté aux besoins de notre territoire.

Aussi, face à un contexte économique inflationniste, il sera recherché à nouveau cette année des pistes de rationalisation pour contenir la croissance de nos dépenses de fonctionnement.

Le programme d'investissement présenté pour 2024 a par ailleurs été resserré avec l'objectif d'un taux d'exécution élevé. Certains programmes ont par ailleurs été décalés dans le temps dans l'attente de financements complémentaires.

Prospective 2024 – 2026 : [Prospective 2023 2026.pdf](#)

Préparation budgétaire 2024 et prospective 2024-2026

Nos principales orientations comme fil conducteur de cette préparation budgétaire 2024 :

- Prolonger et consolider notre travail sur les compétences de la Communauté de communes

3
1 - Renforcer le rôle de la communauté de communes en tant que soutien aux communes (ingénierie, soutien financier ...)

3
1

- Poursuivre nos investissements structurants sur le territoire

Préparation budgétaire 2024 et prospective 2024-2026

Hypothèses de calcul – Recettes de fonctionnement :

- au niveau des **recettes fiscales** : une revalorisation de 3,9% des bases d'imposition est annoncée pour 2024. Toutefois cette revalorisation ne touche que les propriétés d'habitation et non les locaux professionnels (or, la fiscalité des ménages ne représente que 16,78% de nos recettes fiscales).

Les mesures compensatoires de l'Etat en suppression de la taxe d'habitation puis de la CVAE par la redistribution de recettes de TVA ont été dans l'ensemble favorables à notre EPCI. Toutefois leur évolution est liée à la croissance et celle-ci perd en dynamique. Il convient donc d'être prudent sur les recettes fiscales espérées pour 2024 (taux de croissance retenu : 2,3%), et à venir.

- les recettes liées à la **TEOM** et à la **GEMAPI** ont été calculées au regard des appels de contributions des organismes auxquels nous adhérons pour l'exercice de ces compétences.

Préparation budgétaire 2024 et prospective 2024-2026

- les **recettes liées aux produits des services** proviennent de recettes tirées de CARNUTA, EMI et PLOUF, du reversement du Budget annexe SPANC, de la PS rendue au SMLB (qui prendra fin au 31/12/2024), des remboursements par les communes (ADS, PVD, Voirie ...) et du remboursement par les communes de l'étude préalable à la prise de compétence assainissement collectif (uniquement sur 2024).

3 - les recettes **des subventions et participations** sont liées au dispositif de 3
financement de certains postes (PVD/ORT, CTG, CLS, FSE+, dispositif NEFLE), 3
d'études (Agence de l'eau notamment) et d'aide départementale (SDEA principalement) ainsi que des accompagnements au titre du dispositif OPAH / OPAH-Ru. Celles-ci sont ajustées sur 2025 et 2026 pour tenir compte de la périodicité de ces dispositifs).

- les **dotations** ont été légèrement réévaluées (+1,98% en 2024 puis 1,75% les années suivantes), contrairement au FPIC dont le produit a tendance à diminuer.

Préparation budgétaire 2024 et prospective 2024-2026

Hypothèses de calcul – Dépenses de fonctionnement :

- une enveloppe de travaux importante est fléchée en fonctionnement en 2024 et 2025, dans l'objectif de palier aux enduits d'usure (+150 000€).
- le dispositif OPAH se renforce en 2024 (+100 000 €) pour se prolonger sur 2025 et 2026
- les autres charges à caractère général connaissent une hausse de 8% ceci pour tenir compte de l'augmentation de différents postes (électricité, assurance, frais d'études)

Les charges à caractère général sont ainsi évaluées en 2024 à 2 782 748,35 € avec une progression évaluée à +5% en 2025 et une baisse en 2026 (du fait du retour des enveloppes de voirie à 750 000 €).

- les **dépenses de personnel** ont été réajustées (à la baisse) au regard de la prospective établie lors du DOB 2023 pour contenir leur évolution à +5,4% entre 2023 et 2024 (sachant que notre masse salariale a été impactée par les dispositifs de revalorisation des indices au 01/07/2023 puis au 01/01/2024 (+ 40 000€). Une hausse contenue à moins de 2% est retenue pour 2025 et 2026.

[Masse salariale](#)

Préparation budgétaire 2024 et prospective 2024-2026

- **Les autres charges de gestion courante** ont été estimées avec une croissance de +5,5% dont une hausse de +5,5% au titre des participations auprès des organismes de regroupement.

Cette hausse est principalement due à une augmentation importante de la contribution sollicitée par le SYVALORM qui a voté une hausse de 12,24% (soit 151 353 €) de ses appels à contribution.

Une enveloppe réévaluée à +9,1% est inscrite au titre des versements aux associations et autres organismes privés. Un travail est actuellement mené par les commissions afin de contenir cette ligne qui doit néanmoins faire face aux contraintes budgétaires auxquelles sont confrontées les centres sociaux.

- Les **attributions de compensations** et les **atténuations de produits** (FNGIR et dispositifs de dégrèvement) sont maintenues à des montants similaires à 2023.

- Les **charges financières** tiennent compte des intérêts d'emprunt et de la hausse des taux d'intérêt à taux variable (2 emprunts + Ligne de trésorerie) qui devraient revenir à des niveaux plus bas d'ici le second semestre 2024. Deux emprunts s'achèveront par ailleurs d'ici fin d'année 2024.

Préparation budgétaire 2024 et prospective 2024-2026

- Hypothèses de calcul – section d’investissement

Le programme d’équipement ([Prévisions Inv 2024](#)) est maintenu de 2024 à 2026 sur un volume constant de 2 760 000 € avec des taux d’exécution de 80%, auxquels s’ajoutent les RAR.

Les dépenses hors équipement correspondent aux contributions sollicitées par le SMLB en investissement (en lien avec le programme d’actions).

- Le remboursement du capital d’emprunt tient compte de l’état actuel de la dette avec néanmoins en 2026 l’intégration du remboursement d’un nouveau crédit qui sera contracté pour la Maison de l’eau et de l’assainissement.

Les recettes d’investissement ont été estimées à 1 000 000 € sur les 3 années, avec toutefois une recette attendue pour 2024 supérieure du fait des RAR.

Une recette d’emprunt a été comptabilisée en 2025, dans le cadre de l’opération de construction d’une Maison de l’eau et de l’assainissement.

Il est recherché entre 2024 et 2026 une forte diminution (voire la disparition) de notre déficit d’investissement, pour une préservation de notre fonds de roulement.



Focus sur le budget annexe

Résidence Les Aubépines – 85610

3
7

3
7

Budget annexe – Résidence les Aubépines

Les résultats de clôture de ce budget annexe font malheureusement apparaître pour la première année un déficit de la section de fonctionnement.

Comme nous avons pu l'exposer lors du DOB 2023, la situation financière de la Résidence les Aubépines s'est dégradée depuis la période COVID. Les surcoûts engendrés par la crise sanitaire ont énormément pris sur les excédents capitalisés. Les augmentations de coûts ont accentué cette dégradation.

3
8

3
8

Objectifs
2024

Une réelle réflexion sur l'avenir de la Résidence sera à mener et nous lancerons en cours d'année 2024 une étude en ce sens.

Plusieurs axes sont à aborder :

- la dégradation du bâtiment et les difficultés rencontrées avec le bailleur social pour rénover la structure
- l'inadéquation aujourd'hui des recettes (indexées) au regard des coûts réels.

Budget annexe – Résidence les Aubépinés

Section de fonctionnement :

	2019	2020	2021	2022	2023
Exploitation courante	178 525,94 €	174 613,08 €	199 565,24 €	200 497,68 €	208 543,42 €
Charges de personnel	325 645,26 €	306 216,03 €	364 462,21 €	341 528,97 €	342 925,42 €
Dépenses afférentes à la structure	259 004,89 €	249 662,01 €	275 568,14 €	278 302,92 €	252 526,87 €
Opérations d'ordre (amortissements)	10 546,20 €	7 485,92 €	20 892,28 €	12 681,95 €	13 110,52 €
TOTAL dépenses de fonctionnement	773 722,29 €	737 977,04 €	860 487,87 €	833 011,52 €	817 106,23 €

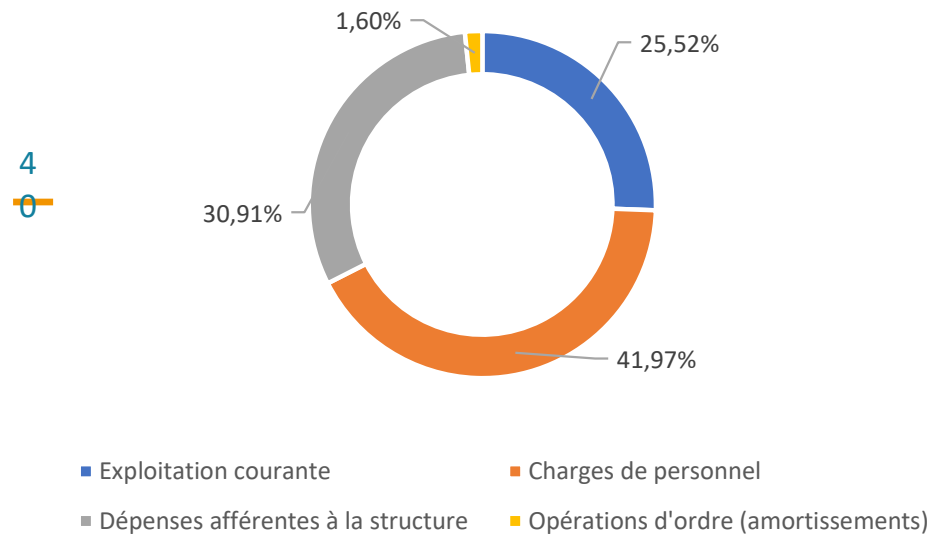
	2019	2020	2021	2022	2023
Produits de la tarification	187 175,12 €	189 044,46 €	193 326,02 €	183 939,39 €	198 516,04 €
Autres produits d'exploitation	550 182,76 €	568 234,20 €	537 475,24 €	546 758,89 €	582 604,03 €
Produits exceptionnels	3 812,77 €	31,42 €	541,12 €	38 790,88 €	2 598,16 €
Excédent reporté	210 339,84 €	177 788,20 €	197 121,24 €	67 975,85 €	4 453,49 €
TOTAL recettes de fonctionnement	951 510,49 €	935 098,28 €	928 463,62 €	837 465,01 €	788 171,72 €

Résultats de clôture	177 788,20 €	197 121,24 €	67 975,75 €	4 453,49 €	-28 934,51 €
-----------------------------	---------------------	---------------------	--------------------	-------------------	---------------------

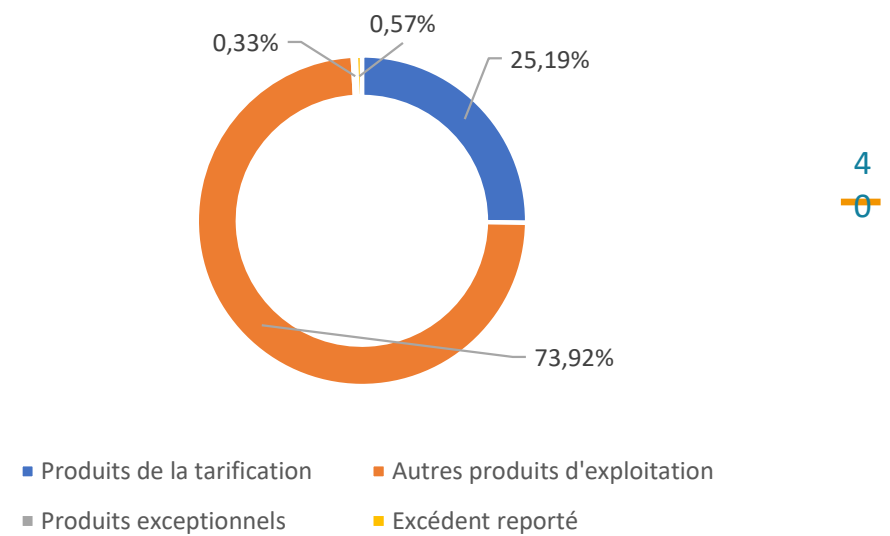
Budget annexe – Résidence les Aubépines

Section de fonctionnement :

Répartition des dépenses de fonctionnement -
2023



Répartition des recettes de fonctionnement -
2023





Focus sur les budgets annexes des zones d'activités économiques

4
—
2

4
—
2

Budgets annexes – Zones d'activités économiques

Si certains budgets annexes montrent peu d'écritures budgétaires, comme les budgets annexes 85650 (Lotissement de l'Aurière), 85607 (Lotissement du Val de Loir) et 85612 (Zone de Charence), tous présentent des déséquilibres budgétaires et pour certains d'importants déficits de fonctionnement.



Objectifs 2024

4
3

Un travail est actuellement mené sur le budget annexe 85611 (ZA Mont-sur-Loir) afin de régulariser les écritures comptables liés aux amortissements. Ce travail devra être achevé lors de la vente de la dernière parcelle auprès de Bulle de Linge

La situation du budget annexe 85612 (ZA Charence) devrait évoluer avec la vente des parcelles mais le même travail sera mené sur les écritures d'amortissement.

L'avenir des budgets 85650 (Lotissement de l'Aurière) et 85607 (Lotissement du Val de Loir) reste quant à lui lié à de prochaines opérations d'aménagement.

4
3

Budgets annexes – Zones d'activités économiques

Le budget annexe 85605 (ZAE du Val de Loir) est entièrement consacré aux opérations d'immobilier d'entreprise.

Il retrace les mouvements de dépenses et de recettes liées aux activités des pépinières d'entreprise et à Loircowork.

En fin d'année 2023, on enregistre une section d'investissement excédentaire du fait de l'obtention des subventions liées aux opérations de construction de LCW puis du parking situé à proximité de la Maison des services.

La section de fonctionnement fait quant à elle apparaître un solde déficitaire de 316 160,17 €.

4

4

4

4

Objectifs
2024

Les recettes liées à la régie LCW seront réaffectées au budget annexe 85605 afin de disposer d'une vision globale des recettes générées par le site.

Certains postes de dépenses seront également revus en cours d'année afin d'en rationaliser les montants (abonnement fibre, maintenance informatique, licences ...)

Zoom sur le budget annexe 85605 – ZAE Val du Loir

Section de fonctionnement :

	2019	2020	2021	2022	2023
Charges à caractère général	18 523,71 €	20 508,07 €	22 676,65 €	57 985,24 €	38 613,89 €
Autres charges de gestion courante	0,00 €	1,75 €	5 198,40 €	0,61 €	490,05 €
Charges financières				5 694,99 €	4 578,34 €
Opérations d'ordre (amortissements)	35 429,87 €	43 724,22 €	93 421,17 €	38 526,83 €	120 172,16 €
Provisions				5 000,00 €	800,00 €
Déficit reporté	23 262,69 €	54 079,99 €	96 663,54 €	143 102,29 €	223 764,95 €
TOTAL dépenses de fonctionnement	77 216,27 €	118 314,03 €	217 959,76 €	250 309,96 €	388 419,39 €
	2019	2020	2021	2022	2023
Autres produits de gestion courante	5 180,66 €	3 694,87 €	6 901,85 €	9 608,69 €	15 091,64 €
Produits des cessions	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Opérations d'ordre	17 955,62 €	17 955,62 €	17 955,62 €	16 936,32 €	57 200,32 €
TOTAL recettes de fonctionnement	23 136,28 €	21 650,49 €	74 857,47 €	26 545,01 €	72 291,96 €
Résultats de clôture	-54 079,99 €	-96 663,54 €	-143 102,29 €	-223 764,95 €	-316 127,43 €

Aux recettes de 15 091,64 €, il convient d'ajouter les recettes de régie de 16 324,14 € non comptabilisées au 31/12/2023

Zoom sur le budget annexe 85605 – ZAE Val du Loir

Section d'investissement :

	2019	2020	2021	2022	2023
Cautionnements	0,00 €	450,00 €	625,92 €	531,68 €	0,00 €
Amortissements	17 955,62 €	17 955,62 €	17 955,62 €	16 936,32 €	108 717,32 €
Charges financières				50 000,00 €	50 000,00 €
Opérations d'investissement	59 402,34 €	648 341,79 €	1 214 067,07 €	460 517,02 €	130 507,27 €
Déficit reporté	0,00 €	0,00 €	414 641,10 €	275 482,15 €	0,00 €
TOTAL dépenses d'investissement	77 357,96 €	666 747,41 €	1 647 289,71 €	803 467,17 €	289 224,59 €

	2019	2020	2021	2022	2023
Amortissements	35 429,87 €	43 724,22 €	93 421,17 €	38 526,83 €	171 689,16 €
Cautionnements	300,00 €	150,00 €	1 383,00 €	531,68 €	4 356,35 €
Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	527 003,39 €	818 329,73 €	182 526,82 €
Emprunt	0,00 €	0,00 €	750 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Excédent reporté	249 860,18 €	208 232,09 €	0,00 €	0,00 €	53 921,07 €
TOTAL recettes d'investissement	285 590,05 €	252 106,31 €	1 371 807,56 €	857 388,24 €	412 493,40 €

Résultats de clôture	208 232,09 €	-414 641,10 €	-275 482,15 €	53 921,07 €	123 268,81 €
-----------------------------	---------------------	----------------------	----------------------	--------------------	---------------------



Focus sur le budget annexe Budget Eau – 85603

4
7

4
7

Budget annexe – Eau

En 2023, nous notons une progression de 21,39 % des dépenses de fonctionnement en raison de la prestation de service réalisée pour le Syndicat Loir Braye et Dême (+393 K€)

Ces frais sont toutefois intégralement remboursés par le Syndicat, mais avec néanmoins un décalage budgétaire.

4
8



Renforcer les travaux en régie, notamment pour le remplacement des CVM (à St Georges de la Couée).

Mener une campagne de remplacement de branchements plomb encore existants.

Répondre aux besoins en renouvellement des équipements et matériels d'exploitation.

Investir en faveur des stations de production.

4
8

Budget annexe – Eau

Section de fonctionnement :

	2019	2020	2021	2022	2023
Charges à caractère général	445 306,67 €	374 635,66 €	335 654,29 €	383 567,37 €	630 469,43 €
Charges de personnel	534 769,54 €	491 921,33 €	523 807,80 €	685 136,87 €	827 269,02 €
Autres charges de gestion courante	425,04 €	835,52 €	55 061,19 €	49 522,78 €	97 926,24 €
Charges d'intérêts	24 485,52 €	22 258,89 €	20 192,43 €	32 439,42 €	39 257,82 €
Titres annulés	3 162,74 €	9 284,18 €	3 584,82 €	3 235,01 €	9 853,77 €
Atténuations de produits	231 821,00 €	282 449,00 €	302 619,00 €	290 597,00 €	253 471,00 €
Opérations d'ordre (amortissements)	462 514,81 €	460 063,67 €	488 589,44 €	470 677,06 €	468 186,57 €
4 TOTAL dépenses de fonctionnement	1 702 485,32 €	1 641 448,25 €	1 729 508,97 €	1 915 175,51 €	2 326 433,85 €

	2019	2020	2021	2022	2023
Ventes de produits	1 493 605,75 €	1 438 178,44 €	1 866 415,52 €	1 999 966,45 €	2 212 108,79 €
Autres produits de gestion courante	3 616,38 €	4 442,16 €	4 118,12 €	30 311,75 €	3 840,72 €
Produits financiers	0,00 €	0,00 €	2,50 €	0,00 €	0,00 €
Produits exceptionnels	5 520,46 €	7 619,53 €	2 782,91 €	9 865,10 €	2 309,43 €
Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €	6 419,34 €	11 806,78 €	47 873,43 €
Opérations d'ordre	531,22 €	44 005,37 €	38 013,86 €	38 013,83 €	39 908,22 €
Excédent reporté	363 109,12 €	163 897,61 €	16 694,86 €	204 938,14 €	302 998,11 €
9 TOTAL recettes de fonctionnement	1 866 382,93 €	1 658 143,11 €	1 934 447,11 €	2 294 902,05 €	2 609 038,70 €

Résultats de clôture	163 897,61 €	16 694,86 €	204 938,14 €	379 726,54 €	282 604,85 €
-----------------------------	---------------------	--------------------	---------------------	---------------------	---------------------

Budget annexe – Eau

Section d'investissement :

	2019	2020	2021	2022	2022
Remboursement du capital des emprunts	66 864,77 €	60 960,14 €	63 025,03 €	89 163,50 €	111 605,03 €
Amortissements	531,22 €	44 005,37 €	38 013,86 €	38 013,83 €	39 908,22 €
Opérations d'investissement	416 800,26 €	301 434,07 €	645 467,24 €	2 019 549,13 €	495 788,89 €
TOTAL dépenses d'investissement	484 196,25 €	406 399,58 €	746 506,13 €	2 146 726,46 €	647 302,14 €

	2019	2020	2021	2022	2023
Subvention d'investissements	0,00 €	30 641,11 €	133 033,35 €	41 656,65 €	0,00 €
Amortissements	462 514,81 €	460 063,67 €	488 589,44 €	470 677,06 €	468 186,57 €
Réserves	87 957,04 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	76 728,43 €
Emprunt				1 200 000,00 €	0,00 €
Excédent reporté	871 155,65 €	937 431,21 €	1 021 736,41 €	896 853,07 €	684 182,57 €
TOTAL recettes d'investissement	1 421 627,50 €	1 428 135,99 €	1 643 359,20 €	2 609 186,78 €	1 229 097,57 €

Résultats de clôture	937 431,25 €	1 021 736,41 €	896 853,07 €	462 460,32 €	581 795,43 €
-----------------------------	---------------------	-----------------------	---------------------	---------------------	---------------------



Focus sur la masse salariale Et les effectifs

5

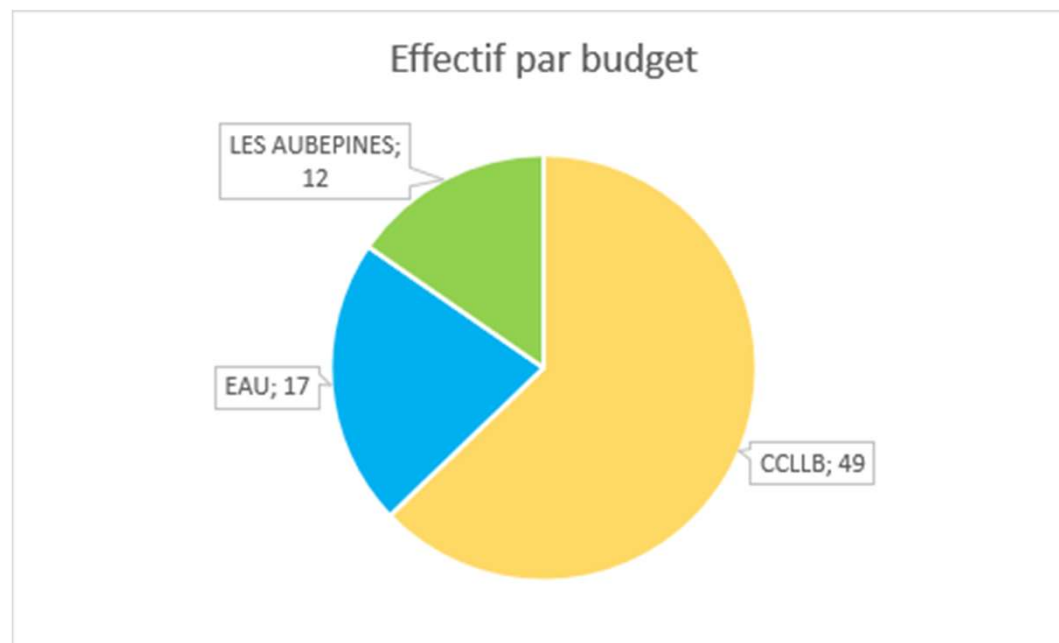


5



La communauté de communes compte aujourd'hui 78 agents, dont les charges sont réparties sur 3 budgets (budget principal, budget annexe Eau et budget annexe Résidence les Aubépines) :

Budget	Effectif
CCLLB	49
EAU	17
LES AUBEPINES	12
Total général	78



Sur ces 78 agents, 41 sont des femmes et 37 sont des hommes.

Informations diverses :

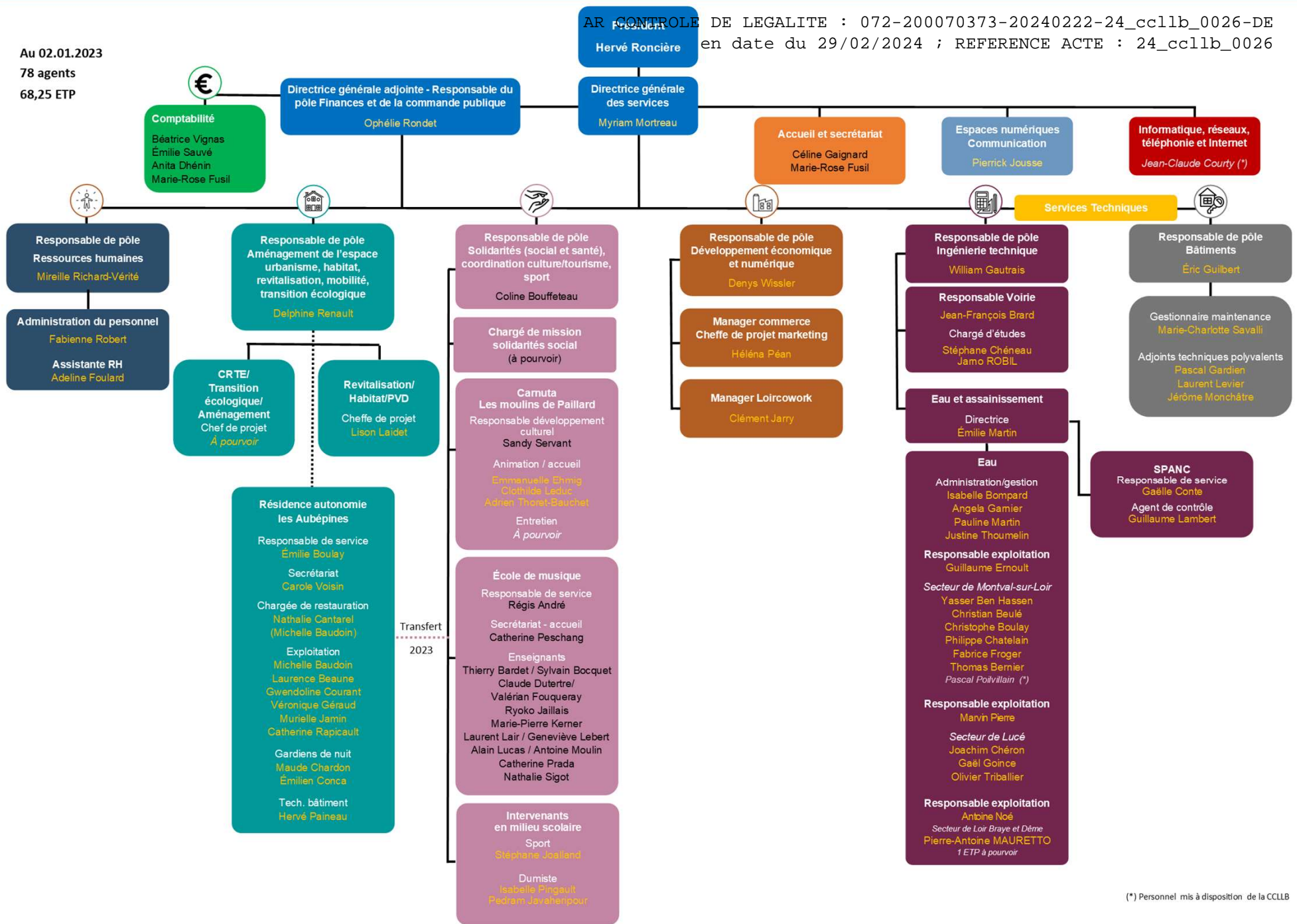
Temps de travail des ETP : 1 607 heures annuelles.

- Bulletins de paie émis : 1 128 (tous budgets confondus y compris les élus)
- Arrêts de travail :

Type d'arrêt	2023 Nbre d'agents concernés	2023 Nbre de jours	Rappel 2022 Nbre de jours
Accident de travail	2	99	249
Congé longue durée	1	364	318
Congé longue maladie	2	667	292
Maladie ordinaire	32	999	864
Congé maternité / pathologique			126
Congé paternité			25
Temps partiel thérapeutique	3	586	617
TOTAL	40	2715	2491

Avantages sociaux : chèques déjeuners (valeur faciale 5 € participation employeur de 50%), protection sociale complémentaire mutuelle santé (5 €/mois), maintien de salaire (10 €/mois), adhésion au CNAS.

Au 02.01.2023
 78 agents
 68,25 ETP



(*) Personnel mis à disposition de la CLCLB

Montant des indemnités des élus - 2023

Qualité	Nom Prénom	Taux voté par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	Montant brut mensuel en €	Montant brut mensuel en €	Montant brut annuel en €
			(Base : valeur IB terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique) janvier - juin 2023	(Base : valeur IB terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique) juillet - décembre 2023	2023
			4 025.53 €	4 085.91 €	
Président	RONCIERE Hervé	57.85%	2 328.76 €	2 363.70 €	28 154.76 €
1 ^{er} Vice-Président	DUPUIS Pascal	17.81%	716.95 €	727.70 €	8 667.90 €
2 ^{ème} Vice-Président	COHU Galiène	17.81%	716.95 €	727.70 €	8 667.90 €
3 ^{ème} Vice-Président	DUTHEIL Michel	17.81%	716.95 €	727.70 €	8 667.90 €
4 ^{ème} Vice-Président	TROTIN Monique	17.81%	716.95 €	727.70 €	8 667.90 €
5 ^{ème} Vice-Président	VERDIER Agnès	17.81%	716.95 €	727.70 €	8 667.90 €
6 ^{ème} Vice-Président	PETER Dominique	17.81%	716.95 €	727.70 €	8 667.90 €
7 ^{ème} Vice-Président	/		0.00 €	0.00 €	0.00 €
8 ^{ème} Vice-Président	BOULAY Bruno	17.81%	716.95 €	727.70 €	8 667.90 €
9 ^{ème} Vice-Président	OLIVIER François	17.81%	716.95 €	727.70 €	8 667.90 €
10 ^{ème} Vice-Président	MARTINEAU Myriam	17.81%	716.95 €	727.70 €	8 667.90 €
11 ^{ème} Vice-Président	BOUSSION Francis	17.81%	716.95 €	727.70 €	8 667.90 €
TOTAL BRUT ANNUEL					114 833.76 €



Etat de la dette au 31 décembre 2023

5
6

5
6



L'encours de dette au 31 décembre 2023 se décompose comme suit :

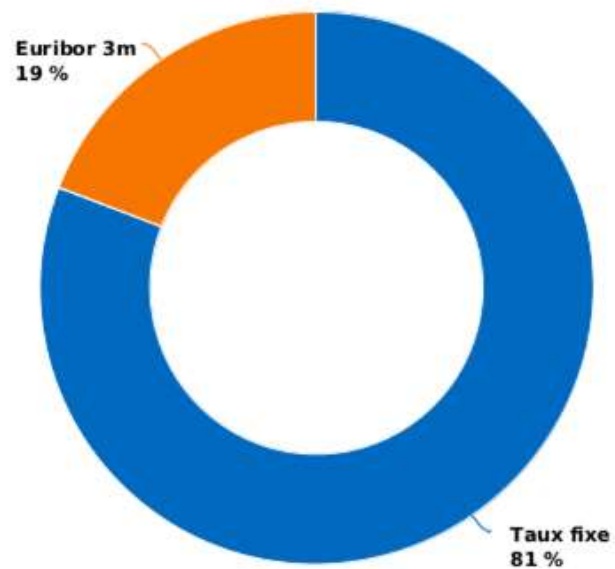
Budget	Nombre de prêts	CRD au 31/12 (en K€)
PRINCIPAL	12	3 804
ZAE VAL DU LOIR	1	650
EAU	7	1 529

5
7

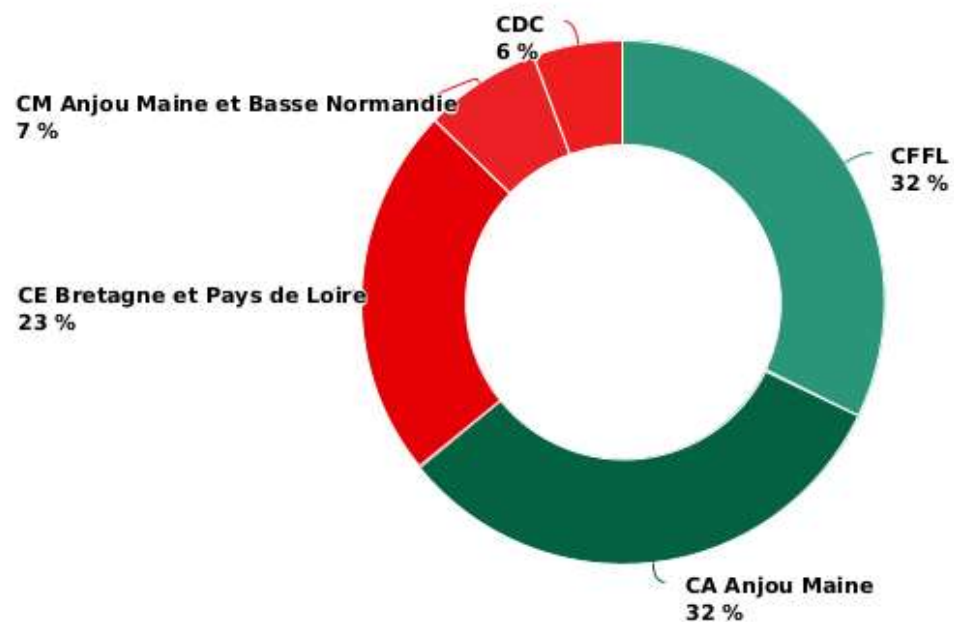
5
7

[Portefeuille d'emprunts au 01012024](#)

Répartition par index au 01/01/2024

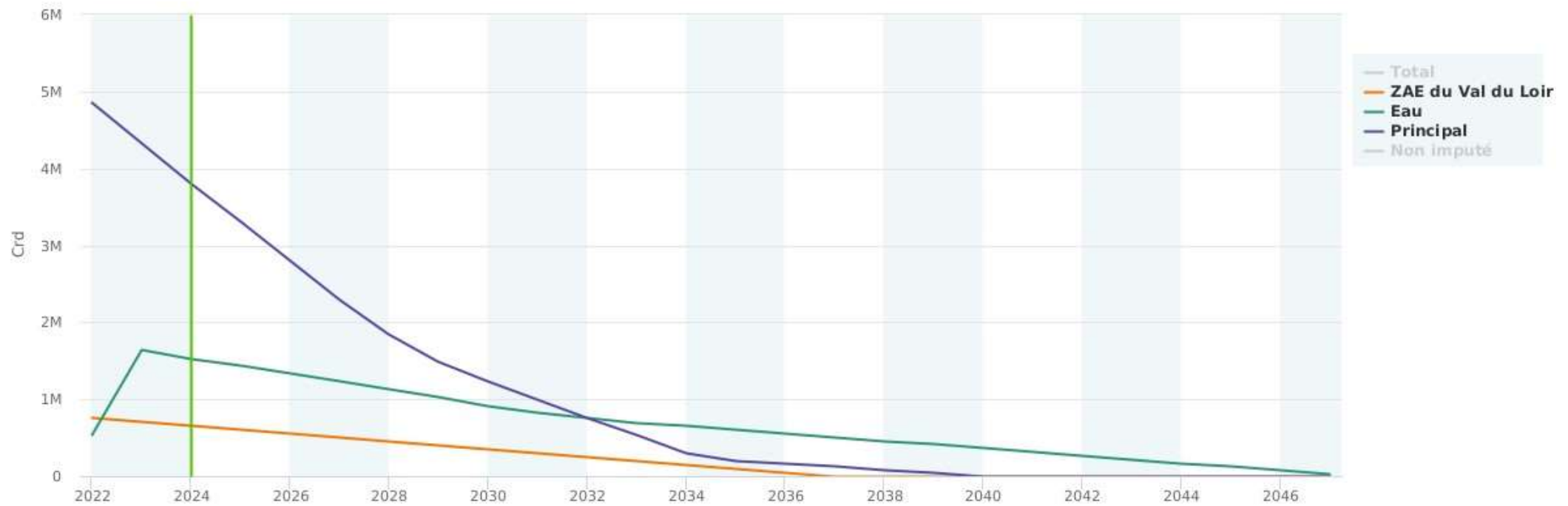


Répartition par banque au 01/01/2024



Etat de la dette au 31 décembre 2023

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200070373-20240222-24_cc11b_0026-DE
en date du 29/02/2024 ; REFERENCE ACTE : 24_cc11b_0026





Diagnostic des mutualisations

CHAPITRE 3 : Etat des mutualisations - Contexte Légal

Loi du 16 Décembre 2010 dite Loi RCT :

A défini un cadre nouveau pour le développement des intercommunalités notamment au niveau organisationnel et financier, à travers le schéma de mutualisation des services.

6



Article L.5211-39 du CGCT modifié par la Loi du 27/12/2019 (Loi d'engagement dans la vie publique et proximité de l'action publique)

La conférence des Maires **peut être consultée pour avis sur des sujets d'intérêt communautaire, notamment pour les orientations en matière de mutualisation de services ;**

Le schéma de mutualisation n'est plus obligatoire mais devient une faculté.

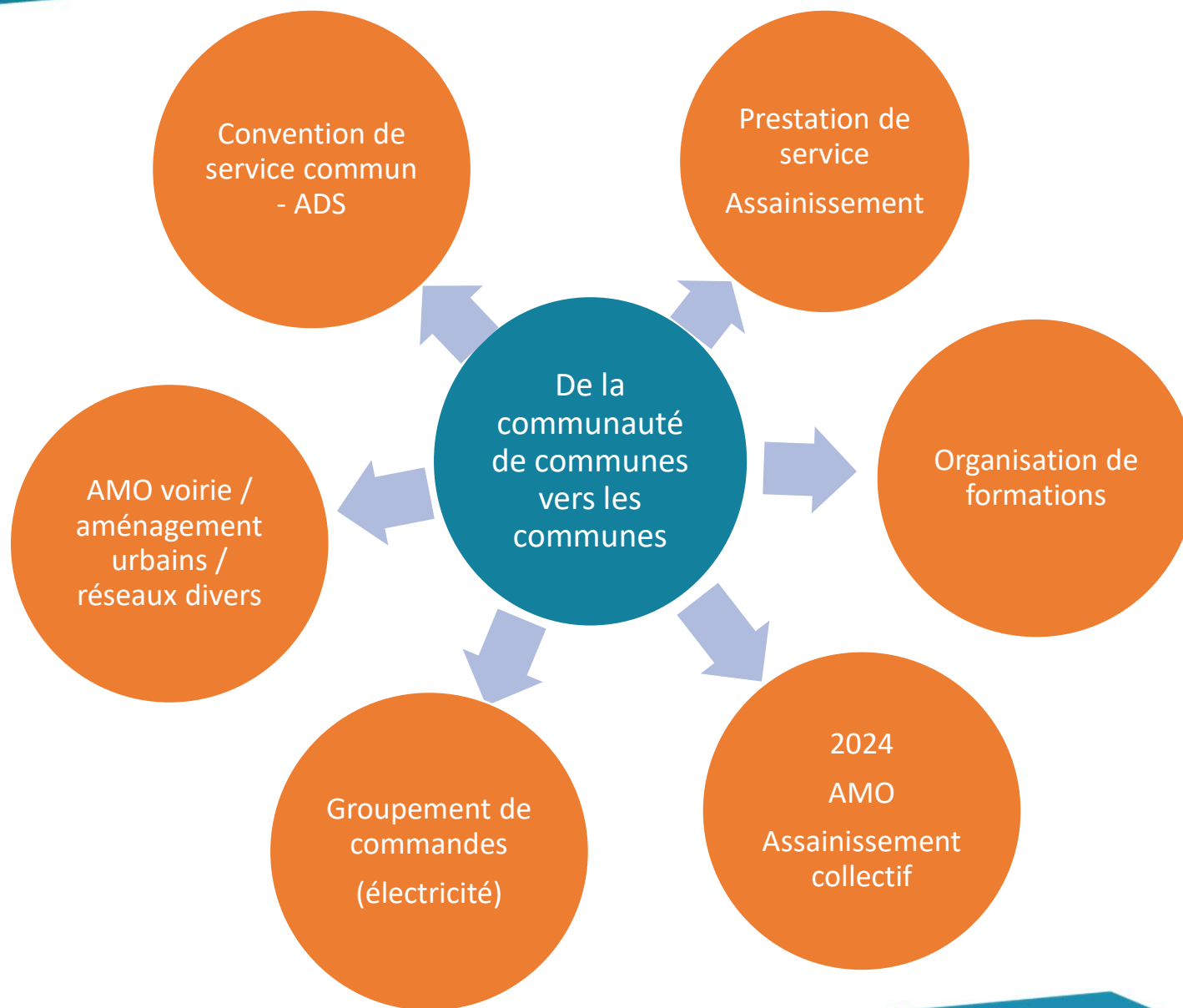
Chaque année, la CCLLB présente néanmoins lors du débat d'orientation budgétaire l'avancement en matière de réflexion de mutualisation.

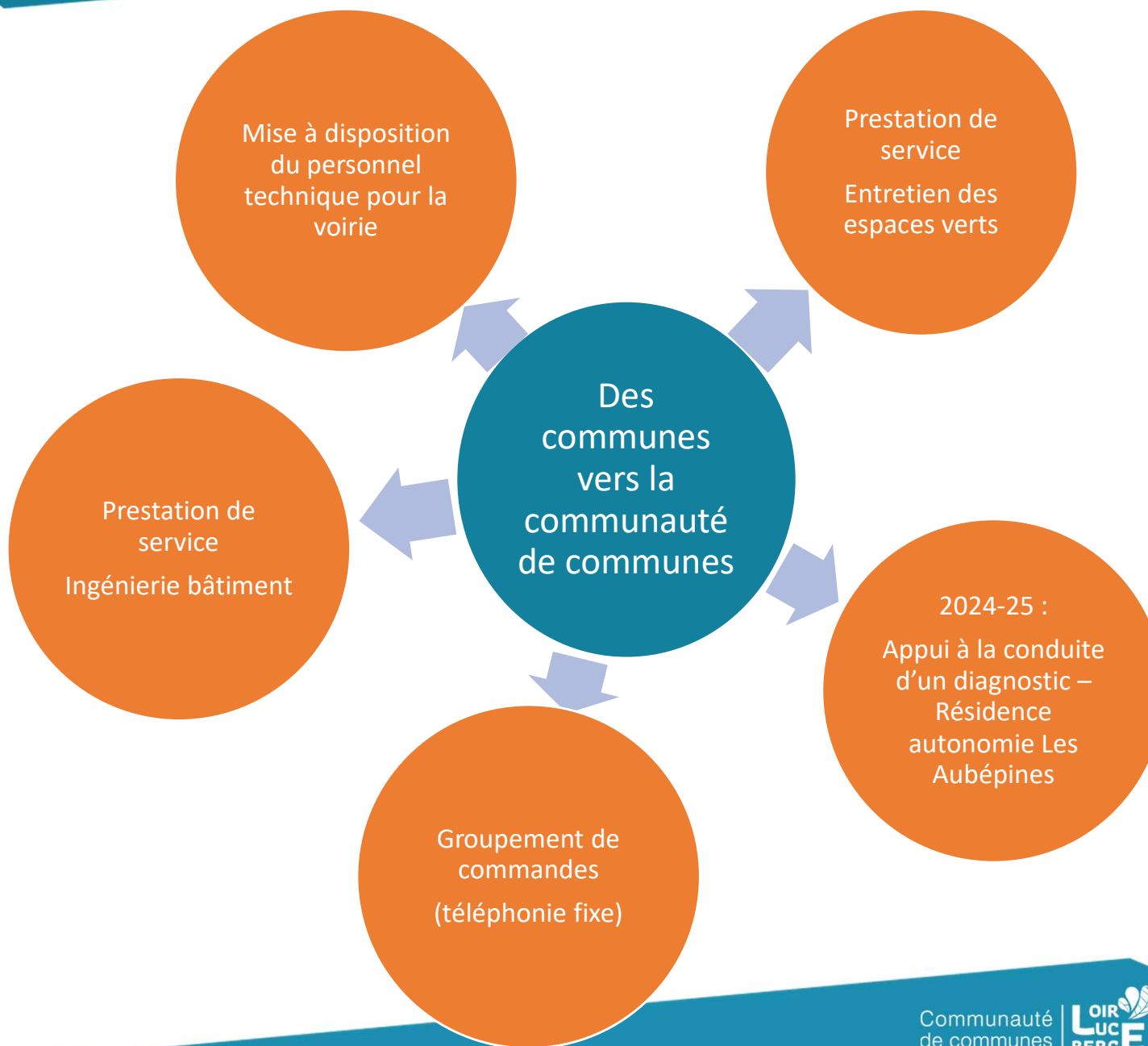
6



CHAPITRE 3 : Les modalités juridiques liées aux mutualisations







Merci de votre attention

6
5

6
5